

Chers réservistes,

Je profite de la **remise en service de SIRÉM en ce mois de février 2017** pour vous faire un point sur la réserve en général et sur la réserve opérationnelle de la marine en particulier : où en sommes-nous et où allons-nous ?

A la suite des attentats, la montée en puissance des réserves militaires est une réalité et va encore s'intensifier dans les prochaines années. La marine a reçu pour objectif de passer de 4 700 réservistes sous ESR fin 2015 à 6 000 réservistes fin 2018 (mandat du ministre aux armées « Réserve 2019 »).

Et 2016 a été une très bonne année puisque la marine a presque doublé la cible des +250 ESR qui lui était assignée, franchissant ainsi la barre des 5 150 réservistes actuellement dans ses rangs. Le recours de réservistes a ainsi été accru dans de nombreuses unités : instructeurs sur simulateur rafale à Landivisiau (inédit jusqu'à présent), protection/gardiennage de petits bâtiments à Brest (expérimentation concluante sur bâtiments école, chasseurs de mines...), renforts de nombreux sémaphores partout en France, montée en puissance de la Gendarmerie maritime à Brest (bassin 8) et Toulon (protection du Charles de Gaulle) qui a permis le redéploiement de gendarmes d'actives destinés au renforcement de la protection des centres de transmission de la marine (CTM) de Kerlouan et France Sud, etc.

La marine compte poursuivre cette dynamique en 2017 (cible : +500 ESR, soit le double de 2016) et pour y parvenir, notre cible prioritaire est le recrutement de jeunes employés dans la protection du territoire national (TN)<sup>1</sup>. Mais tous les autres domaines d'emploi des réservistes marins demeurent évidemment très importants (exemple fort : renfort de réservistes atomiciens en soutien de l'arrêt technique du Charles de Gaulle) et nous aurons besoin de vous tous, en renfort de notre personnel d'active, pour que la marine fonctionne nominalement : toute la réserve est vitale pour nous !

### **La Garde nationale**

La création de la « garde nationale » (GNa) le 12 octobre 2016 confirme la priorité gouvernementale de recourir aux réserves de la police, de la Gendarmerie et des armées.

La GNa regroupe aujourd'hui tous les réservistes opérationnels ayant signé un contrat d'engagement du ministère de la Défense (MINDEF) et tous les réservistes du ministère de l'Intérieur (MININT : police et gendarmerie). La GNa constituera à terme un réservoir potentiel de 85 000 hommes.

Les deux piliers distincts MINDEF/MININT conservent la maîtrise de l'emploi, des moyens et de l'organisation de leurs réserves : cela signifie que chaque armée gèrera et emploiera sa réserve opérationnelle comme aujourd'hui. Indispensable à la réalisation du contrat opérationnel des armées, et de la marine en particulier, la réserve opérationnelle reste pleinement intégrée à l'active. La GNa n'aura pas de mission en propre. Ainsi le quotidien de nos réservistes marins, leur emploi et leur gestion, ne seront pas affecté par ces changements. Mais si vous êtes réserviste opérationnel actuellement sous ESR, vous faites désormais de facto partie de la GNa, quelle que soit votre spécialité ou votre emploi dans la RO1.

### **Les perspectives pour 2017 :**

En mars prochain, un **nouveau portail pour le recrutement** des jeunes civils devrait être mis en place. Il remplacera à terme l'outil SIRÉM que vous connaissez. Dans un premier temps, ce nouveau site Internet sera limité pour des raisons techniques aux seuls emplois de réservistes de militaires du rang des trois armées en métropole et employés dans le domaine de la protection du TN (ouverture au recrutement des sous-officiers et des officiers à l'été 2017).

Des outils de **fidélisation** seront effectifs d'ici peu (parution des décrets en cours) : prime de fidélisation, participation au financement du permis de conduire, participation aux frais de scolarité,

1. La protection du TN ne se limite pas à la seule mission « Sentinelle », mais elle inclut aussi la protection des points sensibles de la marine (bases navales et d'aéronautique aéronavale, Gendarmerie maritime...), la défense maritime du territoire (DMT : dont 59 sémaphores et des centres opérationnels maritimes...), la cyber-défense, la protection du secret, etc. Aujourd'hui, 156 réservistes opérationnels marins/jour sont employés en moyenne à la protection du TN (contre 108/jour en 2015 à la même période = +44%). C'est désormais le premier domaine d'emploi de nos réservistes.

valorisation de compétences acquises, réduction d'impôt pour les entreprises facilitant l'engagement de leurs salariés dans la réserve. Le portail de la GNa précise les modalités pratiques d'application et les ayants-droits.

**Formation des réservistes :** en plus des dispositifs actuels (préparation militaire marine suivie d'une formation militaire initiale du réserviste –FMIR– et recrutement direct avec formation en unité), la marine va proposer dès avril prochain une nouvelle filière de recrutement rapide : la « préparation militaire initiale du réserviste » (PMIR) : jusqu'à 4 sessions annuelles possibles (février, avril, juillet et novembre) de 12 jours chacune à Brest ou à Saint-Mandrier, pour un emploi dans la protection en priorité. Cette formation débouchera sur la signature d'un ESR pour un emploi quasi-immédiat en unité.

Un test de **rappel partiel de la réserve de disponibilité (RO2)** sera organisé à l'automne prochain et quelques unités significatives contribuant pour la marine à la fonction « protection » : surveillance des points d'intérêt vitaux (GFM/CIFUSIL) et défense maritime du territoire (DMT : sémaphores). Ce rappel réel est envisagé pour l'heure à Brest, couplé à l'opération « Damier » (déminage de la rade de Brest et de ses accès).

### **Des événements à venir :**

Le 29 mars 2017 sera organisée la **commission annuelle consultative de la réserve opérationnelle marine (CCRO-M)** à Toulon qui sera un moment d'échange et de dialogue avec les représentants des réservistes et les représentants des associations de réservistes (ACORAM et ACOMAR).

La **journée nationale du réserviste (JNR) 2017, couplée avec la journée de la Gna**, est programmée du 13 octobre 2017 (correspond aux 1 an de la Gna) au 11 novembre 2017. Le thème retenu par le ministre de la défense pour la JNR 2017, qui coïncide avec les 20 ans de la suspension du service national en 1997, n'est pas encore connu à ce stade. La cérémonie de ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris le 13 octobre à l'issue des « assises de la réserve » sera confiée à la Marine nationale (responsabilité annuelle tournante).

Je vous donne rendez-vous sur SIRÉM dans ma prochaine lettre DRES-M, que je souhaite désormais bimestrielle, pour vous tenir informé des événements en lien avec la réserve opérationnelle de la marine.

Le capitaine de vaisseau Nicolas Bezou  
Délégué aux Réserves de la Marine,  
**SIGNE : Nicolas BEZOU**

1. La protection du TN ne se limite pas à la seule mission « Sentinelle », mais elle inclut aussi la protection des points sensibles de la marine (bases navales et d'aéronautique aéronavale, Gendarmerie maritime...), la défense maritime du territoire (DMT : dont 59 sémaphores et des centres opérationnels maritimes...), la cyber-défense, la protection du secret, etc. Aujourd'hui, 156 réservistes opérationnels marins/jour sont employés en moyenne à la protection du TN (contre 108/jour en 2015 à la même période = +44%). C'est désormais le premier domaine d'emploi de nos réservistes.